

Chapitre VIII - Suivi de la planification régionale en matière de prévention et de gestion des déchets

La planification régionale est **en vigueur depuis le 26 juin 2019**, aussi le Tableau de Bord propose dans ce chapitre une appréciation de sa prise en compte depuis le début des travaux de planification (2016) et depuis l'entrée en vigueur des principaux objectifs nationaux (2015) sur la **période 2015-2021**.



L'adoption en Assemblée plénière du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du **plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), le 26 juin 2019**, marque une étape décisive actant de la mise en œuvre d'une **stratégie régionale concertée** à horizon 2025 / 2031. Elle a pour objet de « **coordonner à l'échelle régionale les actions entreprises par l'ensemble des parties** ». Intégrée au **schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des Territoires** (SRADDET, arrêté préfectoral du 15 Octobre 2019), la planification régionale en matière de prévention et de gestion des déchets est déclinée dans les **objectifs 24, 25 et 26** (sur 68) et les **règles LD1 OBJ25a, LD1 OBJ25b et LD1 OBJ26** (à mettre en œuvre dans les documents d'urbanisme) :

- OBJECTIF 24 - **Décliner des objectifs quantitatifs régionaux de prévention, recyclage et valorisation des déchets**
- OBJECTIF 25 - **Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme**
- OBJECTIF 26 - **Favoriser le recyclage, l'écologie industrielle et l'économie circulaire**

Le SRADDET est disponible dans son intégralité sur le site [Connaissance du Territoire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur](#). Le volet « économie circulaire et déchets » du fascicule des règles du SRADDET est spécifiquement décrit dans les documents suivants :

- [Chapitre 3.4 : Planification régionale en matière de prévention et de gestion des déchets](#)
- [Chapitre 3.5 : La stratégie régionale en matière d'économie circulaire et son plan d'actions](#)

Le SRADDET prévoit le maintien d'une **instance de gouvernance intitulée « Commission consultative des déchets »**. Composée de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements compétents en matière de collecte et de traitement de déchets, d'organismes publics et d'organisations professionnelles concernés, d'éco organismes et d'associations agréées de protection de l'environnement, elle est chargée d'assurer **le suivi et l'évaluation de la partie « déchets et économie circulaire »** du SRADDET (article L.4251-10 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le fascicule des règles du SRADDET comprend également les modalités et indicateurs de suivi et d'évaluation de l'application des règles et de leurs incidences.

Le SRADDET mentionne que **l'observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (ORD&EC) constitue l'outil complet et pérenne de suivi de la planification régionale**. Dans le cadre de ses missions, l'ORD&EC suit particulièrement les indicateurs permettant l'évaluation des objectifs fixés par la planification régionale. Les tableaux suivants précisent par type de déchets la liste des indicateurs associés à chacun **des principaux objectifs quantitatifs (14)**. Ces indicateurs seront également suivis à l'échelle des bassins de vie. Le Tableau de Bord de l'ORD&EC mentionne par ailleurs de très nombreux indicateurs complémentaires.



A. SUIVI DES INDICATEURS (14) DEFINIS DANS LE SRADDET (2015-2021)

DECHETS NON DANGEREUX NON INERTES (DND-NI)									
Objectifs	Indicateur (zonage région)	Unité	Etat des lieux 2015	2017	2018	2019	2020	2021	Valeurs à viser en 2025/2031
Réduire de 10 % la production de l'ensemble des Déchets Non Dangereux des ménages et des activités économiques, dès 2025 par rapport à 2015 (- 600 000 t/an)	Taux d'évolution de la production de DND-NI par rapport à 2015	%	0 %	-7,9 %	-2,5 %	1,9 %	-3,8 %	-3,6 %	-10 %
	<i>Quantité annuelle de DND-NI produits en région</i>	tonnes	5 868 423 t	5 402 545 t	5 720 448 t	5 979 764 t	5 642 736 t	5 673 610 t	5 270 000 t
Développer le réemploi et augmenter de 10 % la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation	Taux d'évolution de la quantité de DND-NI préparé pour une réutilisation par rapport à 2015	%	0 %	+3 %	+61 %	+117 %	+108 %	118 %	10 %
	<i>Quantité de déchets réemployés par les ressourceries du réseau régional</i>	tonnes	3 000 t	3 100 t	4 825 t	6 511 t	6 251 t	6 525 t	300 t
Diviser par deux les quantités collectées de déchets d'activités économiques en mélange avec les Déchets des Ménages	Taux de DAE-ND-NI collectés en mélange avec les DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)	%	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %	20 %
	<i>Estimation de la quantité de DAE-ND-NI collectés en mélange avec les DMA</i>	tonnes	1 267 058 t	1 268 560 t	1 302 828 t	1 273 678 t	1 256 631 t	1 290 982 t	630 000 t
Valoriser 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025 (+1 200 000 t/an / 40 % en 2015)	Taux de valorisation des DND-NI	%	39,7 %	44,8 %	47,8 %	48,2 %	51,9 %	54 %	65 %
	<i>Quantité annuelle de déchets dnon dangereux non inertes valorisés (matière et organique)</i>	tonnes	2 331 634 t	2 418 529 t	2 734 164 t	2 881 504 t	2 928 377 t	3 036 425 t	3 500 000 t
Augmenter de 120 000 tonnes les quantités de déchets d'emballages ménagers triées et atteindre dès 2025 les performances nationales 2015 de collectes séparées des emballages par typologie d'habitat (+55 % par rapport à 2015)	Quantités supplémentaires de déchets d'emballage triés	tonnes	0 t	+ 11 704 t	+ 20 285 t	+ 35 636 t	+ 30 145 t	+ 44 872 t	120 000 t/an
	<i>Quantité annuelle de déchets d'emballage triés</i>	tonnes	161 381 t	173 085 t	181 666 t	197 017 t	191 526 t	206 253 t	280 000 t
Trier à la source plus de 450 000 tonnes de biodéchets alimentaires (ménages et gros producteurs) dès 2025	Quantité de biodéchets alimentaires triés à la source	tonnes	19 198 t	37 089 t	32 390 t	33 102 t	26 766 t	+ 11 223 t	450 000 t/an
Valoriser 90% des quantités de mâchefers produites par les Unités de Valorisation Énergétique en 2025 puis 100 % en 2031 (+130 000 t)	Taux de valorisation des mâchefers produites	%	36 %	61 %	67 %	99 %	99 %	99 %	90%/100 %
	<i>Quantité annuelle de mâchefers produits en région et valorisés</i>	tonnes	101 674 t	151 872 t	191 249 t	285 723 t	292 005 t	267 716 t	300 000 t

Tableau 109 : Indicateurs de suivi et objectifs quantitatifs de la planification – Déchets Non Dangereux non inertes (DND) – 2015/2021

DECHETS NON DANGEREUX INERTES ET NON INERTES ISSUS DE CHANTIERS DU BTP									
Objectifs	Indicateur (zonage région)	Unité	Etat des lieux 2015	2017	2018	2019	2020	2021	Valeurs à viser en 2025/2031
Stabiliser la production de déchets issus de chantiers du BTP	Taux d'évolution de la production de DND-Inertes par rapport à 2015	%	0 %	+7,3 %	+18,6 %	+19,7 %	+7,8 %	24,3 %	+8,4 %
	<i>Quantité annuelle de déchets inertes produits en région</i>	tonnes	14 766 263 t	15 850 322 t	17 518 307 t	17 671 873 t	15 916 955 t	18 356 231 t	16 000 000 t
Réduire la quantité de déchets non dangereux du BTP en installation de stockage, - 30% à horizon 2020 et -50% à horizon 2025 par rapport à 2010	Taux d'évolution de la quantité de DND issus de chantiers du BTP en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux par rapport à 2010	%	NA	NA	NA	NA	NA	NA	-30 %
	<i>Quantité annuelle de déchets issus de chantiers du BTP produits en région et stockés en ISDND - Travaux d'amélioration de la traçabilité en cours depuis 2021</i>	tonnes	66 534 t	6 905 t	1 678 t	5 481 t	19 517 t	31 446 t	NA
Capter et orienter l'intégralité des flux de déchets issus de chantiers du BTP en 2025 vers des filières légales en favorisant la prévention et le recyclage (env. 2 000 000 tonnes)	Evolution du taux de DND (DI +NI) du BTP suivant une filière légale par rapport à 2015	%	0 %	+16,4 %	+25,3 %	+25,5 %	+22,1 %	42,2 %	+32,1 %
	Quantité annuelle de déchets issus de chantiers du BTP suivant une filière de traitement	tonnes	8 859 019 t	10 310 287 t	11 101 414 t	11 114 574 t	10 820 479 t	12 595 346 t	11 700 000 t
Valoriser plus de 70% des déchets issus de chantiers du BTP inertes et non inertes dès 2020, en 2025 et en 2031(+2 100 000 t).	Taux de valorisation des déchets inertes et non inertes issus des chantiers du BTP	%	70 %	70,0 %	74,2 %	74,4 %	77,1 %	83,2 %	75,4 %
	<i>Quantité annuelle de déchets issus de chantiers du BTP valorisés</i>	tonnes	10 775 460 t	11 580 731 t	13 562 271 t	13 716 704 t	12 793 755 t	15 267 862 t	+ 12 700 000 t

Tableau 110 : Indicateurs de suivi et objectifs quantitatifs de la planification – Déchets non dangereux Inertes (DI) issus de chantiers du BTP – 2015/2021

DECHETS DANGEREUX									
Objectifs	Indicateur (zonage région)	Unité	Etat des lieux 2015	2017	2018	2019	2020	2021	Valeurs à viser en 2025/2031
Stabiliser le gisement des déchets dangereux*	Taux d'évolution du gisement de déchets dangereux	%	0 %	-2,1 %	+1,4 %	+7,6 %	-0,4 %	6,7 %	0 %
	Quantité annuelle de déchets dangereux produits	tonnes	688 750 t	674 388 t	698 318 t	741 234 t	685 949 t	734 828 t	689 000 t
	Quantité annuelle de déchets dangereux produits hors terres polluées (139 000 t/an)	tonnes	549 750 t	535 388 t	559 318 t	602 234 t	546 949 t	595 828 t	550 000 t
Capter 80% puis 100% des quantités de déchets dangereux en 2025 puis en 2031	Taux de déchets dangereux collectés par rapport au gisement identifié (hors terres polluées)	%	89,0 %	77,6 %	82,8 %	78,5 %	91,3 %	87,8 %	80 %/100 %
	Quantité annuelle de déchets dangereux produits en région et collectés par rapport au gisement identifié	tonnes	491 576 t	415 687 t	462 956 t	472 776 t	499 329 t	523 321 t	550 000 t
Valoriser 70% des déchets dangereux collectés (matière et énergie) en 2025	Taux de valorisation des déchets dangereux collectés (énergie et matière)	%	67,0 %	65,6 %	54,0 %	51,1 %	54,9 %	57,8 %	70 %
	Quantité annuelle de déchets dangereux valorisés	tonnes	329 301 t	272 493 t	250 083 t	241 474 t	273 965 t	302 645 t	385 000 t

Tableau 111 : Indicateurs de suivi et objectifs quantitatifs de la planification – Déchets Dangereux – 2015/2021

* Données annuelles déclarées à l'Etat et données des éco-organismes – A des fins d'amélioration de la connaissance des flux, la méthodologie de calcul du gisement a été revue en 2021 par l'ORD&EC suite aux suggestions du SYPRED dans le cadre de l'élaboration du PRPGD qui avait identifié une possible surestimation du gisement. Les estimations ont été recalculées depuis 2015..

Le calcul annuel de ces indicateurs s'appuie sur le traitement et l'analyse, par l'Observatoire Régional des Déchets & de l'Economie Circulaire (ORD&EC), des données issues des **enquêtes annuelles ORD&EC**, issues du Registre français des Emissions Polluantes (IREP) et issues d'études régionales non annuelles (estimation des DAE pris en charge par les Services Publics de Prévention et de Gestion des Déchets).

B. RECENSEMENT DES PRINCIPALES INSTALLATIONS DE GESTION DES DECHETS AUTORISEES, ENREGISTREES OU AYANT UN RECEPISSE DE DECLARATION DEPUIS SON ENTREE EN VIGUEUR (26/06/2019)

L'état des lieux de la planification régionale mentionnait 7 dossiers déposés auprès de la DREAL pour l'exploitation d'ISDND au 1^{er} avril 2019. Au 21 juillet 2023, 6 arrêtés préfectoraux de prolongation ont été signés sur les bassins de vie Provençal, Alpin et Azuréen et un dossier a été retiré en 2021 :

Dpt	Bassin de vie	Nom de l'exploitant ayant déposé le dossier pour l'exploitation d'un ISDND	Date de 1 ^{ère} réception en Préfecture	Commune	Objet	Etat au 21 juillet 2023
83	PROVENCAL	SIVED -NG	08/07/2016	GINASSERVIS	Exploitation depuis mai 2022, 27 000 t/an	Arrêté Préfectoral du 20 juillet 2020
83	PROVENCAL	PIZZORNO	30/12/2016	PIERREFEU-DU-VAR	Prolongation 135 000 t/an dès 2019, puis 100 000t/an en 2025	Arrêté Préfectoral du 21 octobre 2019
83	AZUREEN	SOCIETE PUBLIQUE LOCALE LE VALLON DES PINS	24/03/2017	BAGNOLS-EN-FORET	100 000 t/an pendant 2 ans, puis 70 000 t/an ensuite, exploitation depuis avril 2022	Arrêté Préfectoral du 2 avril 2020
04	ALPIN	CSDU 04	16/10/2017	VALENSOLE	Demande de prolongation de 2023 à 2040, capacité max 78 450 t/an puis dégrissivité jusqu'en 2026	Arrêté préfectoral du 1 ^{er} mars 2022
13	PROVENCAL	SUEZ	27/12/2017	LES PENNES-MIRABEAU	Extension et prolongation 175 000 t/an dès 2019 puis 100 000 t/an en 2025	Arrêté Préfectoral du 22 octobre 2019
05	ALPIN	VEOLIA	12/09/2018	VENTAVON	Prolongation de 2021 à 2026	Arrêté Préfectoral du 22 janvier 2021
83	AZUREEN	SUEZ	01/04/2019	TANNERON	Création	Dossier retiré puis redéposé le 13/10/2022

Tableau 112 : Suivi de l'instruction des demandes de création de capacités de stockage mentionnées dans la planification au 1^{er} avril 2019

Depuis 2020, de nouveaux dossiers concernant la **mise en œuvre de capacités de traitement des déchets résiduels** (UVE et CSR, ISDND, TRI PRIMAIRE) ont été déposés auprès de la DREAL pour instruction :

Dpt	Bassin de vie	Nom de l'exploitant	Date de réception en Préfecture	Commune	Objet	Etat au 21 juillet 2023
06	AZUREEN	SMIDDEV	05/06/2020	BAGNOLS-EN-FORET	Création d'un site de prétraitement pour diminuer de moitié les quantités stockées	AP du 29 avril 2021
13	PROVENCAL	DURANCE GRANULATS	-	GARDANNE	Prolongation de la durée exploitation de l' ISDI de 18 mois à compter du 27/02/2022	APC du 4 avril 2022
83	PROVENCAL	SIVED-NG	-	GINASSERVIS	Modification de la zone de chalandise (ISDND) à compté du 01/01/2023 au bassin de vie provençal	APC du 17 mars 2022
13	PROVENCAL	VEOLIA	02/07/2020	SEPTEMES-LES-VALLONS	Prolongation de 2022 à 2031, 175 000 t en 2023 et 2024 puis 100 000 t/an à partir de 2025 (ISDND)	AP du 30 mars 2022
13	PROVENCAL	URBASER	-	FOS-SUR-MER	Capacité de traitement de l' UVE portée à 383 000 t/an dès 2019	Lettre préfectorale du 22 juillet 2019
13	PROVENCAL	SMA	-	LA FARE-LES-OLIVIERS	Prolongation d'exploitation (ISDND) jusqu'à mars 2023 mais l'exploitant a acté la fin de la réception déchets dès octobre 2022	APC d'octobre 2022
05	ALPIN	COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	-	SAINT BONNET EN CHAMPSAUR	Prolongation de durée d'exploitation de l' ISDI de 10 ans	APC du 1 ^{er} décembre 2022
13	PROVENCAL	AMP	15/01/2021	AIX-EN-PROVENCE	Prolongation jusqu'en 2038, 100 000 t/an à partir de 2025 (ISDND)	AP du 5 décembre 2022
83	PROVENCAL	PIZZORNO	-	PIERREFEU DU VAR	Biodéconditionneur et modifications de l'origine géographiques des déchets (ISDND, tri et compostage) : autorisation pour recevoir des déchets de CC Méditerranée Porte des Maures, SITTOMAT/ Golfe de St Tropez, SIVED NG et CC Lacs et Gorges du Verdon jusqu'à la fin des travaux de toutes les lignes de l' UVE de Nice	AP du 20 décembre 2022
13	PROVENCAL	SEMAG	-	GARDANNE	Réception en ISDND de 3000t/an pour 2023 et 2024 des OMR en provenance de Provence Verte transitant par centre de transfert de la Celle	Lettre préfectorale de mars 2023

Dpt	Bassin de vie	Nom de l'exploitant	Date de réception en Préfecture	Commune	Objet	Etat au 21 juillet 2023
83	PROVENCAL	EUROVIA	18/01/2022	POURCIEUX	Centre de surtri et de stockage de déchets issus des chantiers du BTP, à vocation régionale / capacité de stockage (ISDND) de 65 000 t/an de refus de surtri jusqu'en 2053	AP du 28 mars 2023
13	PROVENCAL	SUEZ	08/11/2022	LES PENNES-MIRABEAU	Augmentation temporaire de capacités annuelles de stockage (ISDND) pour 2023 et 2024, à savoir 175 000 tonnes par an au lieu de 125 000 tonnes et échéance d'exploiter au 31 juillet 2030 au lieu du 31 juillet 2031	APC de mai 2023
06	AZUREEN	ARIANEO	08/02/2022	NICE	Installation de traitement thermique de déchets dangereux et non dangereux (UVE) pour une capacité de traitement totale de 380 000 t/an et réseau de chaleur Actualisation de l'AP du 23/12/2005	AP de mai 2023
84	RHODANIEN	SUEZ	04/04/2022	ENTRAIGUES	Augmentation des capacités annuelles de stockage (ISDND)	En cours d'instruction
13	PROVENCAL	PAPREC	04/02/2022	MARTIGUES	Centre de production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) - 60 000 t/an	En cours d'instruction

Tableau 113 : Suivi des principales demandes d'autorisations de traitement des déchets résiduels depuis le 1^{er} avril 2019

Depuis 2020, des arrêtés complémentaires ont été pris sur de nombreux sites afin d'ajuster les zones de chalandise des ISDND, en cohérence avec les préconisations du SRADDET. Le suivi trimestriel des sites a été adapté en conséquence (identification de l'origine des flux entrants par bassin de vie).

Le tableau suivant présente une synthèse **d'autres décisions préfectorales sur des sites de traitement des déchets** :

DPT	BASSIN DE VIE	UNITE DE GESTION DES DECHETS RESIDUELS	DATE AP/APC/LETRE PREFECTORALE	OBJET
83	PROVENCAL	ISDND DE PIERREFEU DU VAR	30/07/2019	Réhausse de 18 500 t/an en 2019
84	RHODANIEN	ISDND ENTRAIGUES	30/07/2019	Modification des capacités de stockage 2019 et après 2020
06	AZUREEN	UVE ANTIBES	18/09/2019	Augmentation capacité temporaire de 5 000 t en 2019
84	RHODANIEN	ISDND ENTRAIGUES	2019	+ 1 500 t en 2019 et - 1 500 t en 2020
13	PROVENCAL	ISDND SEPTEMES-LES-VALLONS	06/12/2019	Augmentation de capacité de 6 000 t pour 2019 (soit 256 000 t/an)

DPT	BASSIN DE VIE	UNITE DE GESTION DES DECHETS RESIDUELS	DATE AP/APC/LETRE PREFECTORALE	OBJET
84	RHODANIEN	UVE VEDENE	15/04/2020	Modification de la zone de chalandise pendant 6 semaines
13	PROVENCAL	UVE FOS-SUR-MER	16/04/2020 et 20/05/2020	Modification de la zone de chalandise jusqu'au 13 juin 2020
13	PROVENCAL	ISDND GARDANNE	14/09/2020	Traitement des lixiviats
13	PROVENCAL	ISDND MARTIGUES	22/01/2021	Mise à jour des rubriques + extension de la zone de chalandise au bassin provençal
05	ALPIN	ISDND SORBIERS	23/02/2021	Prolongation d'exploitation jusqu'au 31 mai 2021
84	RHODANIEN	ISDND ENTRAIGUES	05/03/2021	APC modification zone de chalandise (rhodanien + communes du Gard de la COGA)
13	PROVENCAL	ISDND LES PENNES-MIRABEAU	07/06/2021	Modification des mesures de compensation des impacts biodiversité
13	PROVENCAL	CENTRE DE TRI LES PENNES-MIRABEAU	21/07/2021	Accueil de 800 t de déchets dromois à trier sur le centre de tri
13	PROVENCAL	UVE FOS-SUR-MER	17/08/2021	Modalités de surveillance environnementale
13	PROVENCAL	ISDND LA FARE-LES-OLIVIERS	26/10/2021	Renforcement surveillance eaux souterraines
04	ALPIN	ISDND VALENTOLE	12/04/2022	Traitement de lixiviats externes
05	ALPIN	CENTRE DE TRI DE VENTAVON	JUIL. 2022	Réorganisation des stocks et des rubriques du centre de tri, modification des quantités maximales de déchets en transit
83	PROVENCAL	PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE CABASSE	SEPT. 2022	Changement de régime d'exploitation avec un volume traité de 73t/j pour le compostage de déchets verts soit 26 444t/an
83	PROVENCAL	PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE LA MOLE	NOV. 2022	Changement de régime d'exploitation avec un volume traité de 62,2/j pour le compostage de déchets verts soit 22 700t/an
04	ALPIN	CENTRE DE TRI MANOSQUE	FEV. 2023	Modification des conditions d'exploitation : activité de transit de déchet dangereux et augmentation des volumes de stockages des déchets
13	RHODANIEN	CENTRE DE TRI SAINT MARTIN DE CRAU	MARS 2023	Hausse des capacités de tri existante et développent activités transit de déchets inertes, de chantiers, ferrailles / métaux et verre
13	PROVENCAL	CENTRE DE TRI PENNES MIRABEAU	JUIN 2023	Autorisation temporaire d'accueil 4000t d'EM en provenance de du centre de tri de Firminy (42, Loire) du 08/23 au 12/23

Tableau 114 : Suivi d'autres décisions préfectorales sur des sites de traitement des déchets depuis le 1^{er} avril 2019

Le recensement des enregistrements, des déclarations et des autres récépissés de déclaration sont suivis par les préfetures départementales. La méthodologie de remontée des informations est en cours de mise en œuvre par les services de l'Etat depuis 2023. Ce recensement fera l'objet d'un suivi par l'ORD&EC.

Spécifiquement sur l'autonomie régionale en matière de capacité de stockage des déchets non dangereux, l'ORD&EC met à jour annuellement un graphique d'évolution des quantités de déchets ultimes produits en région et stockés (en et hors région) depuis 2019 précisant les capacités de stockage disponible avec et sans tenir compte des projets déposés en préfectures.

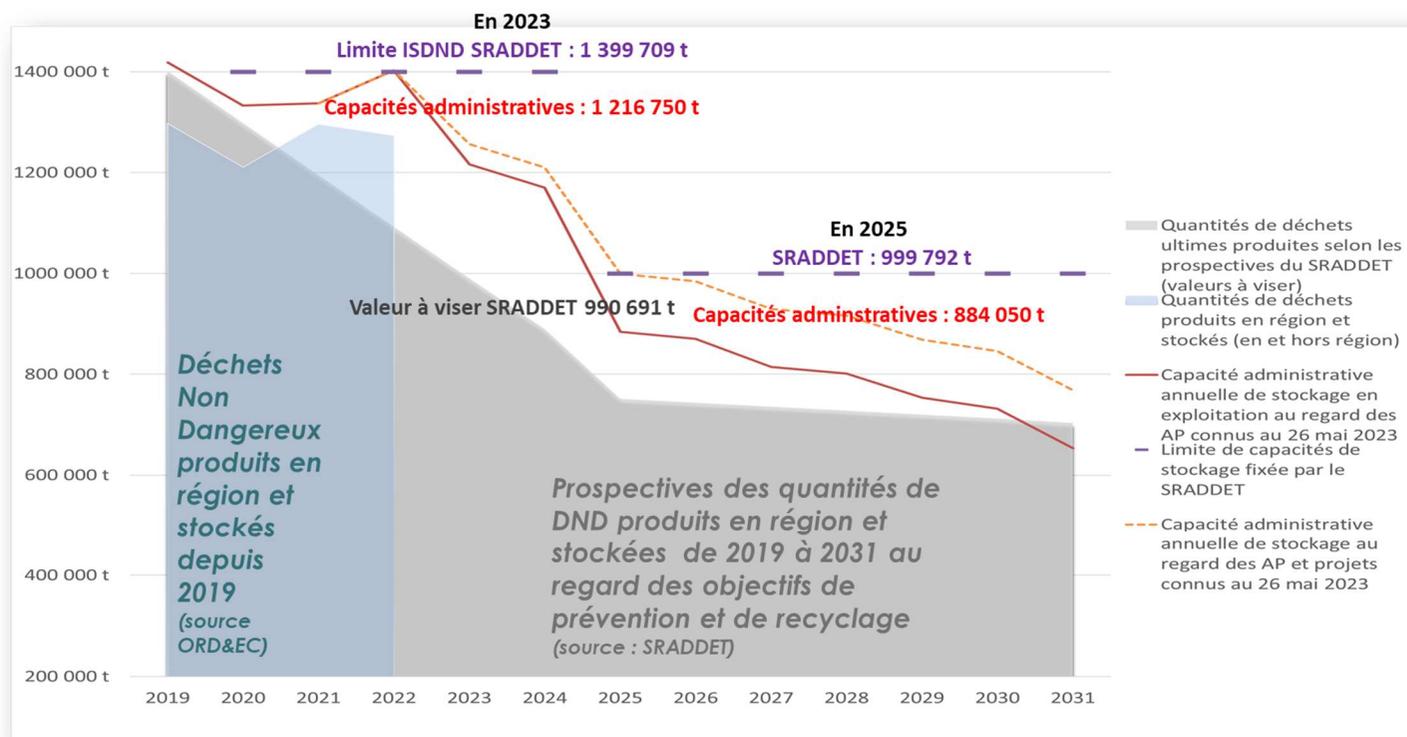


Figure 99 : Evolution des quantités de déchets ultimes produits en région et stockés (en et hors région) depuis 2019, capacités de stockage (au 31 mai 2023) et prospectives du SRADET

Ce graphique montre une baisse des quantités stockées et une relative autonomie régionale du territoire au regard des capacités de stockage autorisées par les arrêtés préfectoraux en vigueur au 1er avril 2023. Cependant un déficit de capacités de traitement est attendu en 2023, qui sera plus ou moins important en fonction des autorisations à venir (min 150 kt/an) et surtout des **résultats en matière de prévention et de recyclage**. Enfin **deux bassins de vie ne sont toujours pas autonomes en matière de traitement des déchets résiduels** : Rhodanien (depuis 2019) et Azuréen (depuis 2010), et plus de 100 000 tonnes de déchets résiduels sont traitées hors région.

C. SYNTHÈSE DE LA SITUATION DES BASSINS DE VIE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS, AU REGARD DES VALEURS À VISER ET DES BESOINS IDENTIFIÉS PAR LA PLANIFICATION RÉGIONALE

Pour le suivi de la mise en œuvre des objectifs du SRADDET, l'ORD&EC réalise depuis 2020 une analyse de la situation des bassins de vie au regard des valeurs à viser et des besoins identifiés par la planification régionale. Le tableau en fait une synthèse sur la base des données disponibles par l'ORD&EC en juin 2023. Cette synthèse est régulièrement mise à jour des informations transmises par les territoires et exploitants d'unités de gestion des déchets.

	RHODANIEN (724 000 hab.)	ALPIN (310 000 hab.)	PROVENÇAL (2 736 000 hab.)	AZUREEN (1 357 000 hab.)
SITUATION EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RÉSIDUELS (stockage et valorisation énergétique)	Déficitaire en terme de capacités de stockage des déchets ultimes (1 ISDND) depuis 2020, exports vers des sites limitrophes hors région.	3 ISDND de capacités de stockage suffisantes sans pour autant permettre l'entrée des flux d'autres territoires et sous réserves d'atteinte des objectifs en matière de prévention et de recyclage.	8 ISDND de capacités de stockage suffisantes sans pour autant permettre l'entrée des flux d'autres territoires et sous réserves d'atteinte des objectifs en matière de prévention et de recyclage.	Déficitaire en terme de capacités de stockage des déchets ultimes (2 ISDND) et plus encore dans le cadre des travaux de modernisation de l'UVE de Nice de 2023 à 2025.
BESOINS EN ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS <i>(recensement fin 2021/mi 2022 auprès des territoires, une centaine de projets identifiés)</i>	Une quarantaine de projets structurants (centre de tri, valorisation énergétique, traitement des biodéchets, déchèteries professionnelles, ressourceries, ...).	Une vingtaine de projets structurants (traitement des biodéchets, déchèteries professionnelles, ressourceries, méthanisation, ...).	Une trentaine de projets structurants identifiés (centres de tri, valorisation énergétique, déchèteries professionnelles, ressourceries, sites de prétraitement des déchets résiduels, ...).	Une quinzaine de projets structurants (valorisation énergétique, traitement des biodéchets, déchèteries professionnelles, ressourceries, sites de prétraitement des déchets résiduels, ...).
PROJETS D'ÉQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES	Des projets en cours.	Des projets en cours.	Des projets en cours.	Des projets en cours.

	RHODANIEN (724 000 hab.)	ALPIN (310 000 hab.)	PROVENCAL (2 736 000 hab.)	AZUREEN (1 357 000 hab.)
INVESTISSEMENTS A PREVOIR POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA PLANIFICATION NATIONALE ET REGIONALE (2019-2025)	100 M€	50 M€	350 M€	200 M€
<p>FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> 100 % de collectivités régionales disposant d'une connaissance parfaite des coûts en 2022, via l'outil «comptacoût®» Une première étape de 22 % des habitants couverts d'ici 2020 par une tarification incitative puis 35 % des habitants en 2025 . Généraliser la Redevance Spéciale à l'horizon 2022. 	<p>18/19 collectivités ont utilisé la matrice coût de l'ADEME pour les données 2021.</p> <p>0 % de la population couverte par la tarification incitative en 2022 mais des projets en cours.</p> <p>Déploiement progressif de la Redevance Spéciale.</p>	<p>14/18 collectivités ont utilisé la matrice coût de l'ADEME pour les données 2021.</p> <p>0 % de la population couverte par la tarification incitative en 2022, des projets en cours, dont un en phase de déploiement.</p> <p>Déploiement progressif de la Redevance Spéciale.</p>	<p>8/12 collectivités ont utilisé la matrice coût de l'ADEME pour les données 2021.</p> <p>0 % de la population couverte par la tarification incitative en 2022 mais des projets en cours.</p> <p>Déploiement progressif de la Redevance Spéciale.</p>	<p>10/13 collectivités ont utilisé la matrice coût de l'ADEME pour les données 2021.</p> <p>0 % de la population couverte par la tarification incitative en 2022, aucun projet en cours, dont un en phase de déploiement.</p> <p>Déploiement progressif de la Redevance Spéciale.</p>

	RHODANIEN (724 000 hab.)	ALPIN (310 000 hab.)	PROVENÇAL (2 736 000 hab.)	AZUREEN (1 357 000 hab.)
<p>PREVENIR ET REDUIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 10 % les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés non dangereux en 2025 par rapport à 2015. <p><i>Priorité absolue de mettre en œuvre les Programmes Locaux de Prévention des Déchets à l'échelle des territoires de chaque EPCI compétent au plus tard en 2020 (déchets des ménages et déchets des activités économiques) pour faire baisser les volumes à traiter.</i></p> <p><i>Poursuivre et renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité, en tenant compte des interdictions de brûlage à l'air libre en partenariat avec les communes.</i></p> <p><i>Et diviser par deux la quantité de déchets des activités économiques collectée en mélange avec les déchets des ménages dès 2025 (différencier les flux de déchets des activités économiques collectés).</i></p> 	<p>Evolution des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés de 2015 à 2021 : + 4 % (+ 3,6 % en kg/hab.)</p> <p>En 2023, 14 sur 16 EPCI sont engagés dans un Programme Local de Prévention (6 approuvés).</p>	<p>Evolution des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés de 2015 à 2021 : + 6,0 % (+ 3,3 % en kg/hab.)</p> <p>En 2023, 14 sur 16 EPCI sont engagés dans un Programme Local de Prévention (6 approuvés).</p>	<p>Evolution des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés de 2015 à 2021 : + 1,1 % (- 1,5 % en kg/hab.)</p> <p>En 2023, 8 sur 10 EPCI sont engagés dans un Programme Local de Prévention (5 approuvés).</p>	<p>Evolution des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés de 2015 à 2021 : + 1,4 % (- 0,8 % en kg/hab.)</p> <p>En 2023, 9 sur 10 EPCI sont engagés en 2022 dans un Programme Local de Prévention (6 approuvés).</p>
<p>FAVORISER LE REEMPLOI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer le réemploi et augmenter de 10 % la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation. <p>Développer l'installation de sites de réemploi (économie circulaire)</p> <p>Développer l'utilisation de ressources issues du réemploi et la substitution par des ressources issues du recyclage</p> <p>Soutenir le développement des filières de réemploi</p> <p>En tant que prescripteurs publics, privilégier l'orientation des déchets de chantiers vers des filières de réemploi</p> 	83 structures de réemploi	46 structures de réemploi	189 structures de réemploi	126 structures de réemploi

	RHODANIEN (724 000 hab.)	ALPIN (310 000 hab.)	PROVENÇAL (2 736 000 hab.)	AZUREEN (1 357 000 hab.)
<p>RENFORCER LA VALORISATION DES DECHETS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser 65 % des déchets Ménagers et Assimilés non dangereux non inertes en 2025 <p>Valoriser 90 % des quantités de mâchefers produits par les Unités de Valorisation Énergétique en 2025 puis 100 % en 2031.</p> <p>Augmenter les quantités de déchets d'emballages ménagers triés et atteindre dès 2025 les performances nationales 2015 de collectes séparées des emballages par typologie d'habitat (+55 % par rapport à 2015).</p> <p>Privilégier deux schémas de collectes des emballages.</p> <p>Harmoniser les consignes de tri au plus tard en 2025.</p> <p>Favoriser la modernisation des centres de tri pour permettre l'extension des consignes de tri avant 2022.</p> <p>Mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets (ménages, administrations et entreprises) dès 2024.</p> <p>Encourager/Développer des filières de valorisation directe, si possible de proximité.</p> <p>Réduire les besoins en capacité de stockage.</p>	<p><u>En 2021, 48 %</u> des Déchets Ménagers et Assimilés ont été valorisés (+3,5 % par rapport à 2015), intégrant les mâchefers/métaux valorisés. Le taux de valorisation varie de 30 % à 74 % selon les collectivités.</p> <p>L'extension des consignes de tri (ECT) est mise en œuvre depuis fin 2022.</p> <p>En 2021, les mâchefers de l'UVE ont été valorisés à 99 %.</p> <p>Le déploiement de stratégies territoriales de tri à la source des biodéchets s'accélère en 2022.</p>	<p><u>En 2021, 43 %</u> des Déchets Ménagers et Assimilés ont été valorisés (+9 % par rapport à 2015). Ce bassin de vie ne produit pas de mâchefers. Le taux de valorisation varie de 35 % à 56 % selon les collectivités.</p> <p>L'extension des consignes de tri (ECT) est mise en œuvre depuis 2018-2019.</p> <p>Le déploiement de stratégies territoriales de tri à la source des biodéchets s'accélère en 2022.</p>	<p><u>En 2021, 43 %</u> des Déchets Ménagers et Assimilés ont été valorisés (+13 % par rapport à 2015), intégrant les mâchefers/métaux valorisés. Le taux de valorisation varie de 39 % à 62 % selon les collectivités.</p> <p>L'extension des consignes de tri (ECT) est mise en œuvre depuis fin 2022.</p> <p>En 2021, les mâchefers des UVE ont été valorisés à 99 %.</p> <p>Le déploiement de stratégies territoriales de tri à la source des biodéchets s'accélère en 2022.</p>	<p><u>En 2021, 51 %</u> des Déchets Ménagers et Assimilés ont été valorisés (+18 % par rapport à 2015), intégrant les mâchefers/métaux valorisés. Le taux de valorisation varie de 44 % à 61 % selon les collectivités.</p> <p>L'extension des consignes de tri (ECT) est mise en œuvre depuis 2018-2019.</p> <p>En 2021, les mâchefers des UVE ont été valorisés à 99 %.</p> <p>Le déploiement de stratégies territoriales de tri à la source des biodéchets s'accélère en 2022.</p>
<p>S'ENGAGER POUR ZERO DECHET PLASTIQUE</p>	<p>Au 1^{er} avril 2023, 306 signataires engagés dans la charte régionale zéro déchet plastique : 111 communes et intercommunalités , 93 associations et gestionnaires de milieux aquatiques et d'espaces naturels, 91 entreprises, 11 établissements scolaires</p>			



	RHODANIEN (724 000 hab.)	ALPIN (310 000 hab.)	PROVENÇAL (2 736 000 hab.)	AZUREEN (1 357 000 hab.)
<p>ELABORER DES STRATEGIES TERRITORIALES OPERATIONNELLES ET ANTICIPER DES DISPONIBILITES FONCIERES POUR LES EQUIPEMENTS ET UNITES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT</p> <p>Anticiper des disponibilités foncières pour les équipements de gestion des déchets de construction (BTP) en cohérence avec les politiques d'aménagement du territoire.</p> <p>Intégrer la règle SRADDET sur les friches industrielles, les travaux du GT pérenne de cartographie de ces friches pour le bassin azuréen, et l'étude de convertibilité des friches identifiées.</p> 	<p>Dynamique à mettre en œuvre</p> <p>Dans l'attente de mise en œuvre des règles du SRADDET dans les prochains SCoT</p>	<p>Dynamique à mettre en œuvre</p> <p>Dans l'attente de mise en œuvre des règles du SRADDET dans les prochains SCoT</p>	<p>Dynamique à mettre en œuvre</p> <p>Dans l'attente de mise en œuvre des règles du SRADDET dans les prochains SCoT</p>	<p>Dynamique à mettre en œuvre</p> <p>Dans l'attente de mise en œuvre des règles du SRADDET dans les prochains SCoT</p>

Tableau 115 : Synthèse de la situation des bassins de vie en matière de prévention et de gestion des déchets, au regard des valeurs à viser et des besoins identifiés par la planification régionale

A l'échelle régionale, s'appuyant sur les données disponibles et sur les informations transmises par les territoires, le constat est fait d'une lente mais progressive prise en compte des nouveaux objectifs européens, nationaux et régionaux :

A) Prévention : - 10 % en quantité par rapport à 2015 dès 2025, - 3,6 % en 2021 :

- Renforcer l'efficacité des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Managers et Assimilés : plus de 93 % de la population concernée en 2023 / obligation réglementaire depuis 2012
- Renforcer la maîtrise des coûts et développer la tarification incitative sur les territoires : seulement 2 % de la population concernée par un déploiement en 2022 (Guillestrois-Queyras et Pays de Fayence, 10 territoires en réflexion)
- Diviser par 2 les quantités de déchets des activités économiques collectés en mélange par les services publics : 29/52 EPCI appliquent la Redevance Spéciale, 192/300 déchèteries publiques accessibles aux professionnels, plus de 55 nouvelles déchèteries professionnelles depuis 2019
- Renforcer la mise en œuvre de clauses (réemploi) dans les marchés et contrats de construction/démolition : kit proposé par la région depuis 2022 et MOOC en cours
- Capturer 100 % des déchets dangereux vers des filières légales : 87 % en 2021

B) Recyclage : 65 % des DND et 75 % des DND inertes en 2025, 54 % en 2021 :

- Accélérer la généralisation du tri à la source des déchets pour recycler 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025 : 54 % en 2021, 40 % en 2015
- Étendre les consignes de tri des emballages : 100 % de la population concernée en 2022, + 120 000 t/an attendues en 2025
- Proposer des solutions pour le tri des biodéchets : moins de 15 000 t/an depuis 2015 pour 450 000 t/an attendues en 2025
- Sensibiliser les activités économiques aux obligations de tri (verre, papiers, cartons, plastiques, bois, textiles, métaux, fractions minérales) : taux de recyclage de 50 % en 2021 vs 41 % en 2015
- Maintenir le taux de recyclage de 75 % des déchets issus de chantiers du BTP : 83 % en 2021
- Anticiper et favoriser l'implantation des équipements de recyclage dans les documents d'urbanisme

D. SUIVI DES INDICATEURS DECHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BTP PAR BASSIN DE VIE (2015-2020 ET OBJECTIFS 2025)

En 2021, le **taux de valorisation des déchets issus de chantiers du BTP atteint 80 %**, il est en croissance depuis 2016. Le taux de valorisation pour l'année 2021 **dépasse les 70 % fixés par la planification régional (SRADDET), la loi AGEC et la Directive Déchets 2018**. Néanmoins le tonnage de déchet recyclé par filière évolue peu : le remblaiement de carrière reste majoritaire, avec un léger recul depuis 2018, et une forte augmentation en 2020.

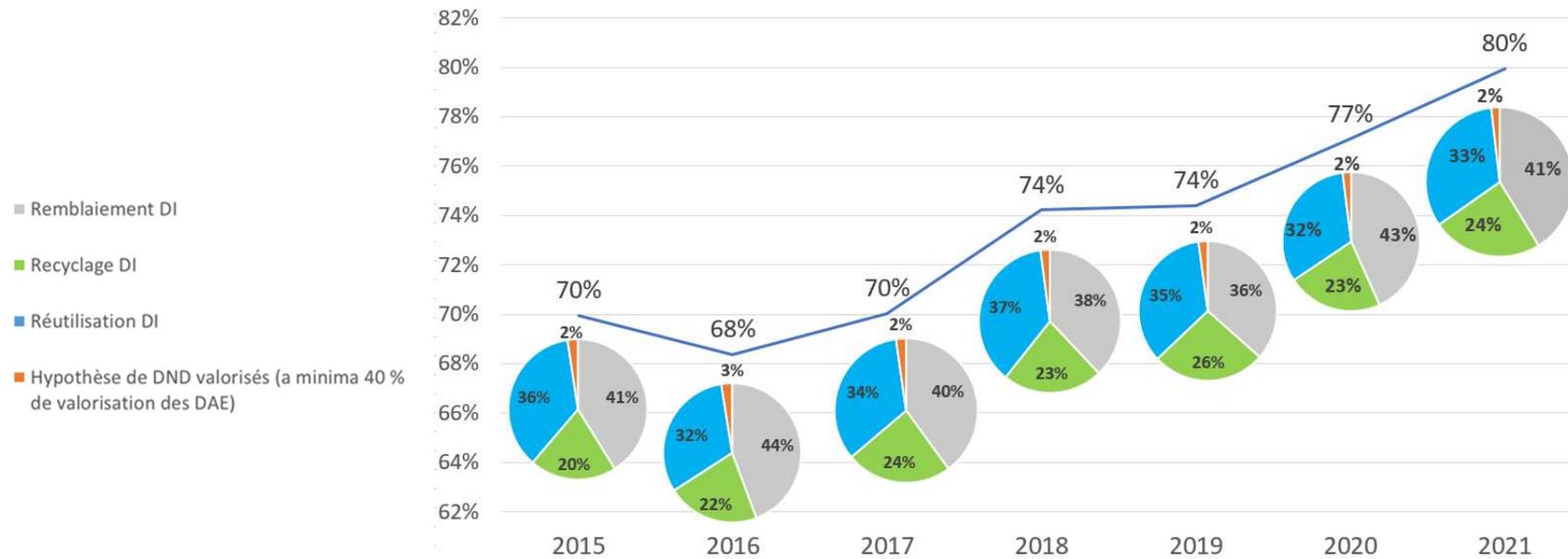


Figure 100 : Evolution du taux de valorisation des déchets issus de chantiers du BTP à l'échelle régionale (2015-2021)

Les taux de valorisation ont dépassé l'objectif de valorisation régional fixé par la planification régionale de 74 % à l'échéance 2025 pour les bassins Alpin, Rhodanien et Provençal. **Le taux de valorisation du bassin Azuréen est stable et très inférieur (63%) à l'objectif de 70 % qui devait être atteint en 2020.** Le taux de valorisation du bassin Alpin a fortement progressé depuis 2019, notamment **grâce aux résultats du département des Hautes-Alpes, et la mobilisation de certains exploitants pour aller plus loin dans le tri et le recyclage des déchets inertes**, afin d'économiser les ressources et les volumes de stockages autorisés en ISDI.

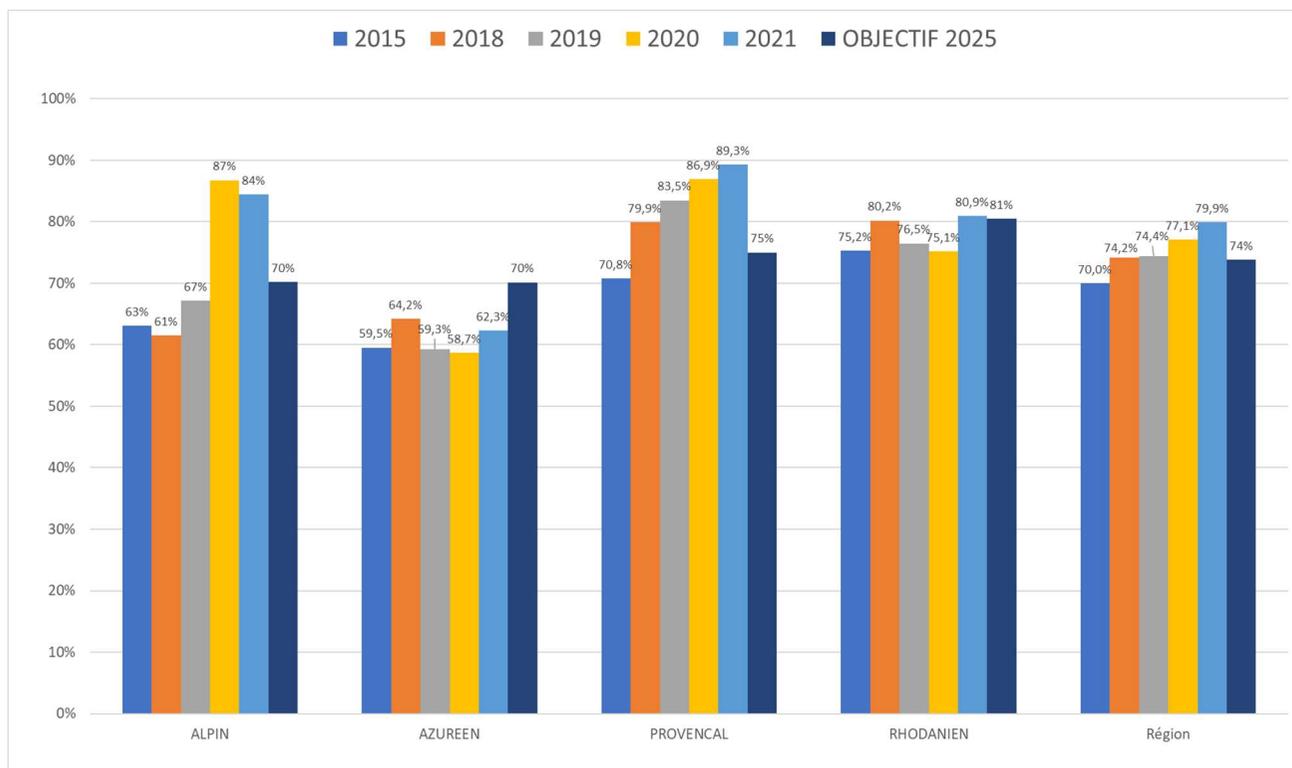


Figure 101 : Evolution du taux de valorisation à l'échelle des bassins de vie (2015 à 2021)

La traçabilité des tonnages collectés dans les installations accueillant spécifiquement des déchets non dangereux du BTP **progresses chaque année depuis 2015 (90 000 tonnes identifiées en 2015), pour atteindre environ 234 000 tonnes en 2021 (enquêtes BTP)**, se rapprochant de l'hypothèse de DND valorisés (296 500 tonnes). Cette connaissance devrait s'améliorer en 2023, par la **mise en place de la filière de responsabilité élargie du producteur pour le secteur du Bâtiment (REP PMCB)**. Compte tenu de ces chiffres, il est tout à fait possible que le tonnage réel de DND issus du BTP valorisés soit aujourd'hui supérieur à l'hypothèse formulée. La mise en place de la filière REP PMCB en 2023 permettra de préciser cette hypothèse.

E. SUIVI DES PRINCIPAUX OBJECTIFS QUANTITATIFS ISSUS DE LA LOI DITE « AGECE »

La Loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi « AGECE ») a été promulguée le 10 février 2020. Des synthèses sont disponibles sur le site de l'ORD&EC (<https://www.ordeec.org/a-la-une/detail/synthese-loi-relative-a-la-lutte-contre-le-gaspillage-et-a-leconomie-circulaire>)

L'ORD&EC a relevé 4 objectifs quantitatifs pouvant d'ores et déjà être suivis à l'échelle régionale (conventions de calcul provisoires) :

Objectif loi « AGECE »	Conventions de calcul provisoires Indicateurs et unités	2010	2015	2020	2021	Objectif de la loi AGECE	Projections du SRADDET en vigueur
Réduction de 15% des <u>déchets ménagers et assimilés</u> produits par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010 (Article 3)	% de réduction des déchets ménagers et assimilés produits par habitant par rapport à 2010 <i>kg/hab. de DMA non dangereux non inertes</i>	0 % 643,6 kg/hab.	-1,93 % 631,2 kg/hab.	-4,1% 617,5 kg/hab.	-2,2% 629,6 kg/hab.	-15 % en 2030 547 kg/hab.	-36 % en 2030 424 kg/hab.
Assurer la valorisation énergétique d'au moins 70% des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025 (Article 110)	% de DND produits en région et valorisés énergétiquement (UVE/CSR) <i>Quantité annuelle (t)</i>	- -	44,0 % 1 310 006 t	53,4% 1 392 727 t	50,1% 1 299 144 t	70 % en 2025 1 445 700 t/an	65 % en 2025 1 365 299 t
Réduction des quantités de <u>déchets ménagers et assimilés</u> admis en installation de stockage à 10% des quantités produites en masse en 2035 (Article 10)	% de DMA non dangereux non inertes produits en région et stockés <i>Quantités annuelles (t)</i>	35 % 1 278 671 t	32,14 % 1 017 994 t	25,2% 791 193 t	26,1% 841 191 t	10 % en 2035 Non précisé	9 % en 2035 207 543 t
Quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage	% de DMA (DND, DI et DD) valorisés (hors mâchefers) <i>Quantités annuelles (t)</i>	30,1 % 1 084 397 t	32,7 % 1 189 771 t	40,7% 1 457 848 t	41,7% 1 559 545 t	55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 (en masse)	Non précisé l'objectif du SRADDET en vigueur vise 65 % des déchets <u>non dangereux non inertes</u> valorisés en 2025 dont mâchefers

Tableau 116 : Calcul des 4 principaux objectifs quantitatifs de la loi « AGECE » applicables à l'échelle régionale (sous réserve d'ajustement des conventions de calcul)

F. SYNTHÈSE DE L'ANIMATION ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES (REGION/ETAT 2017-2023)

Le dernier **COMITE DE SUIVI DECHETS** a eu lieu le 4 avril 2023 et a réuni 81 participants en présentiel à l'Hôtel de Région. Il a permis de présenter le 4^{ème} rapport de suivi annuel de la mise en œuvre de la planification régionale et l'avancement du projet européen LIFE IP SMART WASTE (2018-2024). Ce projet a été retenu dans la catégorie Economie circulaire parmi plus de 40 projets présélectionnés du concours « Les étoiles de l'Europe en Région Sud ». Il fait partie des 10 projets récompensés le 9 mai, à l'Hôtel de Région.

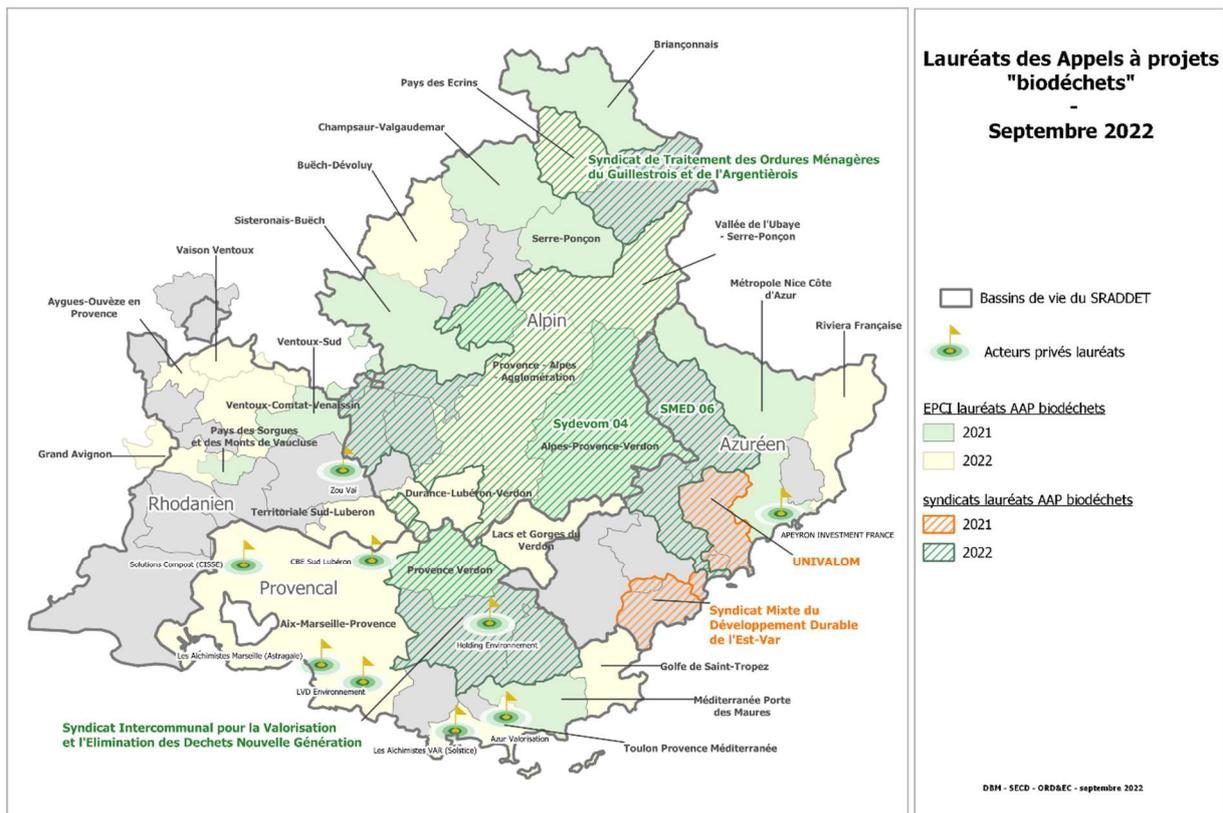
Depuis 2017, les Services de l'Etat, de l'ADEME et de la Région s'associent pour l'animation et la mobilisation des territoires, par exemple au travers des actions mentionnées ci-après :

- ✓ **DES COMITES DE SUIVI REGION/ETAT (10 depuis début 2019, le dernier en juillet 2023)**
- ✓ **DES REUNIONS TERRITORIALES PAR BASSIN DE VIE (1 à 2 fois/an depuis 2019), les derniers événements :**
 - Bassin de vie Provençal (dernière réunion le 2 juin 2023)
 - Bassin de vie Rhodanien (dernière réunion le 6 juin 2023)
 - Bassin de vie Alpin (dernière réunion le 12 juin 2023)
 - Bassin de vie Azuréen (dernière réunion le 9 juin 2023)
- ✓ **DES ATELIERS, DES WEBINAIRES ET JOURNEES TECHNIQUES (mensuels à trimestriels, plus d'un dizaine par an) :**
 - Plus de **70 événements** (4 500 participants) ont été organisés depuis 2017 dont 50 ateliers thématiques et 10 réunions du groupe de travail BTP dans le cadre du projet LIFE IP SMART WASTE, 4 journées de partage d'expériences avec la participation de 80 élus locaux,...
 - Les replays, synthèses, livret techniques, compte-rendus des échanges de ces événements sont disponibles [en suivant ce lien](#), pour exemple :
 - 22 septembre 2022 - [Comment améliorer les coopérations entre les autorités compétentes pour prévenir et empêcher les abandons de déchets et pour faire disparaître les dépôts illégaux de déchets ?](#)
 - 13 décembre 2022 - [Rencontre avec les éco-organismes de la filière REP PMCB Producteurs de déchets de chantier et installations de traitement : quels changements concrets pour la gestion des PMCB en 2023 ?](#)
 - 19 mai 2022 - [Comment lever les freins pour mettre en place des dispositifs de réemploi et de consigne performants et attractifs ?](#)
 - Enfin des réunions techniques régulières sont réalisées par les services de la Région avec les EPCI, les syndicats depuis septembre 2019 et particulièrement pour mettre en place les Contrats d'Objectifs Déchets
- ✓ **DES APPELS A PROJETS ET DES CADRES D'INTERVENTION REGIONAUX (BIODECHETS, ZERO PLASTIQUE, FILIDECHETS, PROVALOTRI,...) DANS UN CONTEXTE PARTENARIAL FORT ENTRE L' ADEME ET LA REGION**
- ✓ **DES ANIMATIONS DE RESEAUX (VRAC, CONSIGNE, REEMPLOI, GASPILLAGE ALIMENTAIRE, ECO-MANIFESTATIONS, CHARTES REGIONAL ZERO DECHET PLASTIQUE,...)**

En effet depuis 2017, les acteurs du territoire font l'objet d'un accompagnement technique et financier spécifique porté par l'ADEME, la Région et les services de l'Etat :

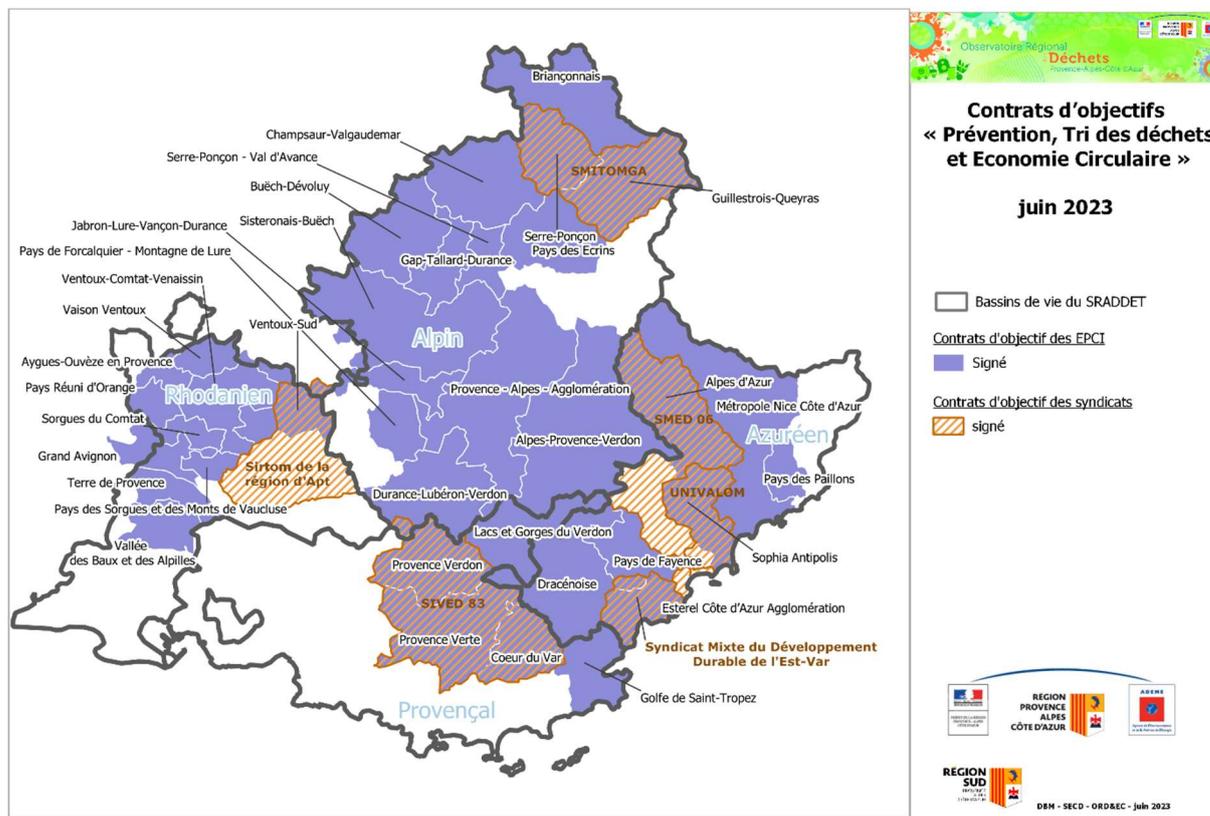
✓ **DES APPELS A PROJETS REGIONAUX**

- 2020/2021 : Zéro Déchet Plastique
- 2012/2023 : Filidéchets (R&D - réemploi/réutilisation/valorisation des déchets)
- 2019/2021 : ProValotri (collecte/tri/valorisation des déchets des activités économiques, 46 sites ouverts)
- 2018-2019 : Territoires en Economie Circulaire
- 2019 : Stratégie territoriale en matière de prévention et de gestion des matières organiques
- 2019-2020 : Méditerranée Zéro Plastique
- 2019 : Expérimentation de Solutions numériques innovantes pour développer l'économie circulaire à l'échelle d'un territoire (5 lauréats)
- 2017-2018 : Fonds de dépollution
- 2016-2017 : Valorisation des Déchets Verts
- 2015-2017 : Lutte contre le Gaspillage Alimentaire
- 2022 : Appel à projet Vrac et Consignes
- 2021/2022 : un appel à projet concernant la valorisation des biodéchets et de la matière organique / Solutions innovantes (ADEME/REGION/EUROPE) qui a rencontré un franc succès :



Carte 47 : Localisation des lauréats à l'appel à projets « Valorisation des biodéchets et de la matière organique » (éditions 2019, 2021 et 2022)

✓ **DES CONTRATS D'OBJECTIFS REGION/EPCI/SYNDICATS**



Carte 48 : Contrats d'objectifs "prévention, tri des déchets et économie circulaire" (avancement en juin 2023)

- ✓ **DES CADRES D'INTERVENTIONS SPECIFIQUES ADEME et REGION (prévention, réseaux, formation, ressourceries,...)**
- ✓ **DES CONTRATS D'AMENAGEMENT TERRITORIAUX**
- ✓ **UN PROJET EUROPEEN LIFE IP SMART WASTE (33 partenaires / 150 opérations / 35 M€ de dépenses / 10 M€ de soutien européen)**
- ✓ **LE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2014-2020 PUIS 2021-2027**
- ✓ **LES PROGRAMMES OPERATIONNELS EUROPEENS (FEDER/FSE/FTJ) – 2021-2027**
- ✓ **DES APPELS A PROJETS NATIONAUX (ADEME, ETAT, CITEO,...)**
- ✓ **DES ACCOMPAGNEMENTS PAR L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REGION SUD RISING SUD**
- ✓ **UN PORTAIL ENTREPRISES : <https://entreprises.maregionsud.fr/>**

Par ailleurs, les sites internet de l'ORD&EC (www.ordeec.org) et du projet européen LIFE IP SMART WASTE (<http://www.lifeipsmartwaste.eu/>) ont pour objectifs de faire connaître et animer deux sites web régionaux pour améliorer la connaissance et favoriser le partage d'expériences :

Améliorer la connaissance
www.ordeec.org



Partage d'expérience
www.lifeipsmartwaste.eu



Après plus de 5 années d'existence, le contenu du site du projet européen LIFE IP SMART WASTE s'est étoffé. C'est pourquoi, il est apparu essentiel de faciliter les recherches avec une description des différentes rubriques et de leur contenu, et un accès direct à cette richesse documentaire :

✓ Les réalisations

Les opérations concrètes réalisées et soutenues par le fonds européen LIFE font l'objet d'une fiche de retour d'expérience afin de faciliter leur reproduction sur d'autres territoires : **Plus de 30 [Fiches de retour d'expérience](#)**

✓ Les ateliers thématiques

Pour préparer chaque **atelier thématique** (biodéchets, coûts, filières, dépôts illégaux, CSR, déchets des activités économiques...), un **livret des bonnes pratiques** est publié dans notre bibliothèque, retrouvez tous les livrets ici : [Bonnes pratiques](#)

De juin 2018 à mars 2022, la Région a organisé **34 ateliers thématiques**. Elle met à disposition les **comptes-rendus des échanges** avec des liens vers d'autres ressources, les supports et le **replay des ateliers/webinaire** : [Comptes-rendus des ateliers thématiques](#)

Certains ateliers spécifiques font l'objet d'une **fiche technique** qui permet d'identifier des solutions à la problématique soulevée par l'atelier, retrouvez ces fiches en suivant ce lien : [Fiches techniques](#)

✓ Les journées de partage d'expériences

Ces journées sur le terrain sont dédiées aux élus afin de les convaincre de passer à l'action. Elles leur permettent de rencontrer d'autres élus qui ont mis en œuvre des actions de prévention des déchets favorisant l'économie circulaire et d'échanger avec eux. Chaque journée fait l'objet :

- d'une **vidéo de 5 min** rappelant les faits marquants de la journée
- d'un **livret participant** qui présente le territoire d'accueil, les chiffres clefs, le programme de la journée et les initiatives régionales déjà identifiées,
- d'un **compte-rendu** qui présente les facteurs de réussite pour chaque action,
- de **fiches de retour d'expérience** sur les actions emblématiques de chaque territoire.

Pour disposer de tous ces contenus et revivre chaque journée :

- [Journée de partage d'expérience - Bassin Rhodanien](#)
- [Journée de partage d'expérience - Bassin Alpin](#)

- [Journée de partage d'expérience - Bassin Provençal](#)
- [Journée de partage d'expérience - Bassin Azuréen](#)

✓ **Le réseau des maîtres d'ouvrage du BTP et du TP pour l'économie circulaire**

Ce réseau régional regroupe tous les maîtres d'ouvrage volontaires du BTP et du TP afin d'intégrer l'économie circulaire dans les marchés de travaux. Il est piloté par la Région qui a sélectionné certaines opérations d'aménagement en vue d'en faire des bonnes pratiques et de les généraliser sur notre territoire. Vous pouvez retrouver :

- le **kit** des 15 fiches bonnes pratiques,
- les comptes-rendus des **groupes de travail**,
- les 4 **guides méthodologiques**.

En savoir plus : [Réseau des maîtres d'ouvrage du BTP et du TP pour l'économie circulaire](#)

✓ **Les visites et évènements marquants du projet**

A l'occasion des visites de notre assistance externe (NEEMO) et de la Commission Européenne (CINEA), nous organisons des **journées sur le terrain** en lien avec un ou plusieurs partenaires. Elles sont une opportunité d'observer l'avancement des opérations concrètes et d'échanger avec nos partenaires sur les leviers et les freins en vue de leur reproduction sur d'autres territoires.

Certains évènements marquants sont également retracés ici tels que les ateliers débats organisés par d'autres partenaires ou la Conférence du projet à mi-parcours, qui s'est tenue le 7 décembre 2021 à l'Hôtel de Région.

✓ **Les visites et évènements marquants**

Les comités de pilotage et de suivi du projet

Chaque année, deux **comités de pilotage** sont organisés avec les 30 partenaires afin de faire un état des lieux de l'avancement du projet, de rappeler les exigences européennes, de présenter les actualités et surtout de bénéficier des retours d'expérience des partenaires ayant achevé une opération concrète.

Les CR : [Les comités de pilotage](#)

Chaque année, un **comité de suivi** est organisé avec les membres du comité de suivi déchets qui représentent les acteurs publics, économiques et associatifs au niveau régional. A cette occasion, un bref récapitulatif des avancements du projet LIFE IP SMART WASTE est présenté.

Pour une synthèse de l'actualité du projet : [Les comités de suivi](#)

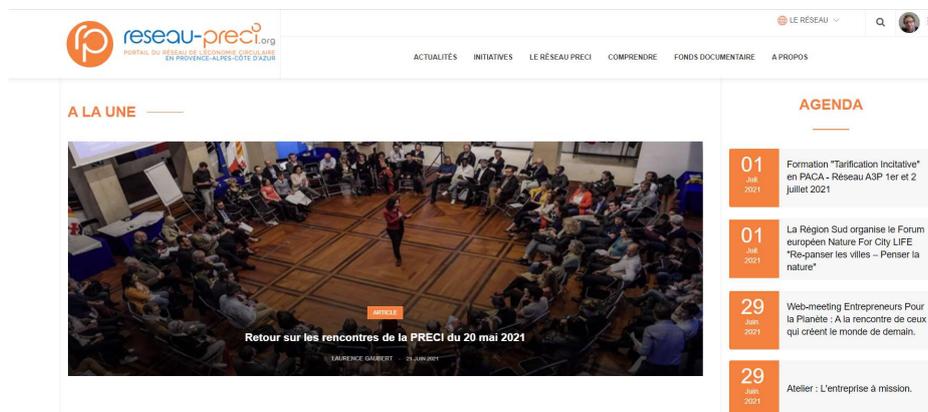
✓ **Les autres ressources**

D'autres ressources essentielles pour les acteurs de la filière sont mises à disposition :

- La charte Zéro déchet plastique adoptée par 252 acteurs régionaux ;
- Les synthèses et une analyse détaillée de la loi AGEC ;
- Une synthèse du cadre réglementaire des nouvelles REP ;
- Des guides méthodologiques ;
- L'étude régionale des déchets des administrations et des entreprises.

Suivez ce lien pour y accéder : [Autres ressources](#)

Complémentaire à ces sites internet, en avril 2021, en partenariat avec l'ADEME, la Région et l'Etat, le portail du réseau de l'Economie Circulaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur a été mis en ligne. Les informations des sites de l'ORD&EC et du projet européen sont largement diffusées sur cette plateforme collaborative accessible à tous les acteurs régionaux (<https://www.reseau-prec.org/>) :



Les animations du Réseau A3P sont nombreuses en région et hors région. Le réseau A3P est un réseau à portée nationale, piloté par l'ADEME, et qui regroupe près de 400 territoires engagés dans des plans d'actions en faveur de l'économie circulaire. Le réseau regroupe des équipes projet qui rassemblent :

- ✓ collectivités ;
- ✓ partenaires engagés ;
- ✓ secteur économique et ses relais ;
- ✓ administrations ;
- ✓ et tout autres acteurs volontaires.

Le réseau A3P vise à accompagner sur le plan technique les équipes projets notamment par des rencontres thématiques, et à favoriser **l'échange de bonnes pratiques et le partage de connaissances**, sur les thématiques de l'économie circulaire. La capitalisation d'expérience des territoires est ensuite mise à disposition sur le site OPTIGEDE® (<https://optigede.ademe.fr/>).

La DREAL participe activement à ses animations et organise également régulièrement des réunions avec les exploitants de sites ICPE.

Ces différents sites internet relaient également l'agenda des animations et des actualités, notamment sur l'accompagnement technique et financier engagé depuis 2017 sur les territoires par l'ADEME, la Région et les services de l'Etat.